

FIP

42.5% DE RÉDUCTION D'IMPÔT(*)
HORS DROIT D'ENTRÉE (35% DE RÉDUCTION D'ISF + 7.5% DE
RÉDUCTION D'IRPP) POUR UN PLACEMENT SUR 9 ANS MINIMUM



(*) Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque souscripteur et est susceptible d'être modifié ultérieurement

Le FIP FRANCE FORTUNE ALTO est un Fonds d'Investissement de Proximité qui investira à 70% au moins en augmentations de capital de petites et moyennes entreprises, dont 20% au moins en petites et moyennes entreprises âgées de moins de 5 ans. Le solde est constitué de placements financiers librement alloués.



70%

Un fonds largement investi en PME

Alto Invest a opté pour une stratégie d'investissement tournée vers le financement du développement des PME de croissance dans tous les secteurs et pour une partie significative (20%) vers l'accompagnement de jeunes entreprises de moins de 5 ans. Cette stratégie est accompagnée d'un risque en capital. Régions concernées : Ile de France, Bourgogne, Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur.

30%

Diversification

30% du fonds investi en placements financiers diversifiés, principalement en OPCVM.

- Actions
- Obligataires
- Autres (Fonds Monétaires, investissements dans le secteur des matières premières...)

EXEMPLES DE SECTEUR D'INVESTISSEMENTS

► BIENS DE CONSOMMATION



► DISTRIBUTION SPÉCIALISÉE



► INDUSTRIE



► SERVICES AUX ENTREPRISES



► SERVICES AUX PERSONNES





Un double avantage fiscal pour l'impôt de solidarité sur la fortune en contrepartie d'une prise de risque en capital et d'une durée de placement sur 9 ans minimum***

- ▶ Une réduction d'impôt sur la fortune dû au titre de 2009 (ISF) de 35 % de la souscription dans le FIP FRANCE FORTUNE ALTO dans la limite d'une réduction de 20.000 € (souscription maximum de 57.143 €).
- ▶ Non assujettissement de l'assiette d'imposition de l'ISF à hauteur de 70 % de la valeur liquidative des parts souscrites au FIP FRANCE FORTUNE ALTO.
- ▶ Sous réserve d'une durée de détention de 9 ans**.

Un double avantage fiscal pour l'impôt sur le revenu en contrepartie d'une prise de risque en capital et d'une durée de placement sur 9 ans minimum***

- ▶ Une réduction d'impôt sur le revenu (IRPP) de 7,5% du montant investi dans la limite d'une réduction d'impôt de 3.000 € pour un célibataire et 6.000 € pour un couple soumis à imposition commune
- ▶ Une exonération des plus-values (hors prélèvements sociaux).
- ▶ Sous réserve d'une durée de détention de 9 ans**.

Exemple pour une souscription de 20.000 € dans le FIP FRANCE FORTUNE ALTO + 5% de droits d'entrée

- ▶ Réduction de 7.000 € d'ISF auquel se rajoute une réduction d'IRPP de 1.575 € soit 8.575 € de réduction d'impôt au total.
- ▶ La réduction d'ISF liée à l'investissement dans le FIP FRANCE FORTUNE ALTO sera valable pour la déclaration ISF 2009 qui est à adresser à l'administration fiscale avant le 15 juin 2009***. Si la souscription s'effectue avant le 31 décembre 2008, la réduction d'IRPP est valable pour la déclaration de revenus 2008 qui est à adresser à l'administration fiscale courant 2009.

* Pour les personnes physiques fiscalisées en France. Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque souscripteur et est susceptible d'être modifié ultérieurement

** Sauf cas légaux (décès, invalidité)

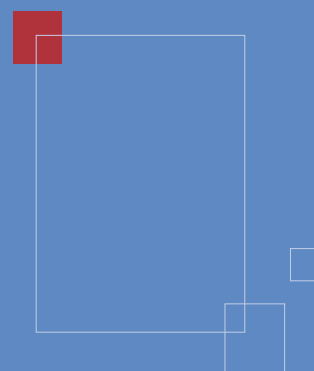
*** pour les résidents fiscaux français. Le calendrier fiscal est susceptible d'être modifié par l'administration fiscale

*Alto Invest,
une équipe
chevronnée*

- ▶ Une équipe de gestion active sur le marché du capital-investissement depuis plus de 15 ans
- ▶ Une réputation professionnelle établie ⁽¹⁾
- ▶ Une expertise reconnue en matière d'investissement et de désinvestissement ⁽²⁾

⁽¹⁾ Alto Invest vice-préside la commission FCPR/FCPI/FIP de l'Association Française de la Gestion.

⁽²⁾ Alto Invest a été désigné 1er du palmarès 2008 du magazine Gestion de Fortune dans la catégorie FCPI/FIP/FCPR (palmarès issu d'un sondage réalisé auprès de 200 conseillers en gestion de patrimoine), et ce, pour la troisième année consécutive.



Pourquoi souscrire au FIP France Fortune Alto ?

- ▶ Un placement dynamique et diversifié (dont 60% d'entreprises exerçant leur activité dans les régions Ile-de-France, Bourgogne, Rhône Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur), en contrepartie d'une prise de risque en capital.
- ▶ Une équipe d'investissement expérimentée.
- ▶ Une fiscalité attractive* (un double avantage ISF, un double avantage IRPP) sous réserve d'une durée de détention minimum de 9 ans**.

Les conditions du FIP France Fortune Alto

- ▶ **Période de souscription** : Jusqu'au 15 mai 2009 pour bénéficier de la réduction d'impôt sur la fortune (ISF) dû au titre de 2009 sauf clôture anticipée des souscriptions.
- ▶ **Valeur de la part** : 100 €.
- ▶ **Valorisation** : Semestrielle.
- ▶ **Rachat** : Pas de rachat par le fonds avant le 1er juillet 2017, sauf cas légaux (invalidité, décès).
- ▶ **Durée de placement** : 9 ans avec une possibilité de prorogation de 2 ans maximum**.
- ▶ **Commission de rachat** : 0 % (à partir du 1er juillet 2017).
- ▶ **Dépositaire** : Société Générale.
- ▶ **Les frais du fonds comprennent** :

CATÉGORIE	% MAXIMUM	BASE DE CALCUL	PERIODICITÉ	PLANCHER
Droits d'entrée	5 % TTC	Prix de revient des parts A	Ponctuelle à la souscription	
Commission de gestion	3,5 % TTC	Actif Net	Annuelle	
Frais du dépositaire, Commission de gestion administrative et comptable, Honoraires du Commissaire aux comptes, Frais d'impression et d'envoi de documents d'information	0,3 % TTC + 85 000 Euros TTC	Actif Net	Annuelle	85 000 Euros TTC
Frais liés aux investissements	2 % TTC	Actif Net	Annuelle	
Frais de constitution	0,75 % TTC	Prix de revient des parts A	Ponctuelle à l'émission	
Commission de rachat	5 % TTC	Montant racheté	Ponctuelle en cas de rachat avant le 1er juillet 2017 et selon les conditions définies précédemment	
Frais indirects	0,85% TTC	Actif Net	Annuelle	

Le total des frais sera toujours strictement inférieur à 10% de l'actif net par an

La situation des FIP précédents gérés par Alto Invest relative au quota d'investissements éligible est la suivante :

DÉNOMINATION	DATE DE CRÉATION	POURCENTAGE DE L'ACTIF ÉLIGIBLE À LA DATE DU 31 JUILLET 2008	DATE À LAQUELLE L'ACTIF DOIT COMPRENDRE AU MOINS 60 % DE TITRES ÉLIGIBLES
FIP France Alto	2004	64%	31 décembre 2007
FIP France Alto 2	2006	33%	31 décembre 2008
FIP France Alto 3	2007	3%	31 décembre 2009
FIP France Alto 4	2008	0%	31 décembre 2010

